

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mai 2022

N° 22/020

R.J/SA

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 12/04/2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS. Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents :

M. Michel BRUNET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACOBBI, M. Bernard LIPERINI, Mme Marion MARCHAL, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT.

Absents représentés :

Mme Michèle COTTRET donne pouvoir à Mme Brigitte DURAND.

Absents excusés :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme COSTE-LENNON et sa suppléante Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Patrick VIVOS, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

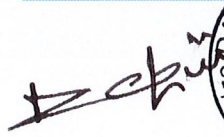
A l'unanimité :

✓ **Approuve** le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 12 avril 2022.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx.

A Volx, le 24/05/2022




Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.